

# CHIFFRES 2016

## Le mot du président Alexandre Badie

Le bilan de la juridiction est, au terme de l'année 2016, à nouveau satisfaisant. Certes, le stock de dossiers en instance au 31 décembre a légèrement progressé, mais il se situe toujours aux environs des 2 000 affaires, tandis que l'équilibre entre dossiers traités (2 511) et dossiers enregistrés (2 560) a presque été atteint malgré la hausse des entrées. Le délai prévisible moyen de jugement, de 9 mois et 22 jours, continue d'évoluer dans un sens toujours plus favorable au justiciable.

Par grand type de contentieux, la juridiction juge, à quelques nuances près, autant d'affaires qu'elle en enregistre. Elle s'attache cependant à respecter des priorités, c'est-à-dire à trancher plus vite des litiges aux conséquences graves et immédiates pour des personnes privées ou publiques (licenciement, mesures d'urbanisme importantes, notamment), en prenant rapidement toutes les mesures d'instruction utiles.

Ces résultats nous incitent à maintenir le cap, dans le sens d'une justice plus efficace, grâce notamment aux outils techniques facilitant l'accès à la juridiction, dont la plateforme Télérecours, obligatoire pour les avocats et la plupart des administrations depuis le 1er janvier 2017, et un portail informatique dédié pour les autres justiciables volontaires ; et grâce aussi au développement de la médiation.

Retrouvez le bilan de la juridiction administrative et l'actualité du tribunal administratif sur : <http://pau.tribunal-administratif.fr/>

**2 560**

affaires enregistrées, soit une hausse de 3,9% par rapport à 2015

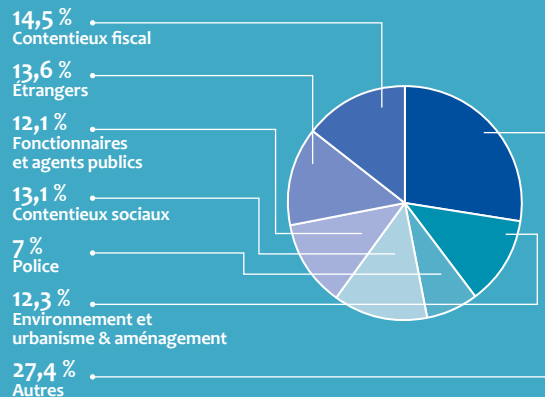
**2 511**

affaires jugées, soit une hausse de 4,5% par rapport à 2015

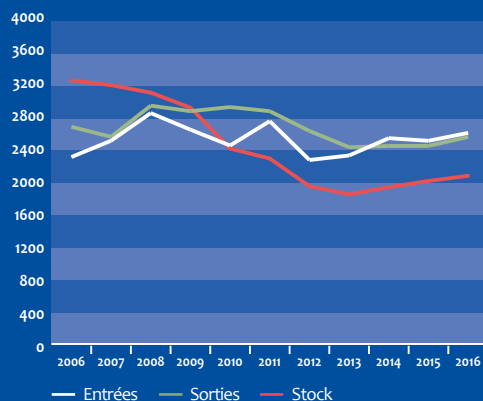
**9 m 22 j**

est le délai prévisible moyen de jugement, soit une baisse de -33,2% de 2006 à 2016

### RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES PAR TYPE DE CONTENTIEUX



### NOMBRE D'AFFAIRES EN DONNÉES NETTES\*



\* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.